13 sep 2002 -17:00

Appartient à Verslag van de vergadering van de Ministerraad van 13 september 2002

Protection des travailleurs exposés au risque d'atmosphères explosives.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la transposition en droit belge d'une directive européenne (*) concernant la sécurité de certains travailleurs.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la transposition en droit belge d'une directive européenne (*) concernant la sécurité de certains travailleurs.

Cette directive contient les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.Les employeurs occupant des travailleurs susceptibles d'êtres exposés à de tels risques doivent, selon la directive, satisfaire aux nouvelles obligations à partir du 1er juillet 2003.(*) 1999/92/CE du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre 1999, concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
http://www.laurette-onkelinx.be/

© 2021 - news.belgium.be